



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 08 décembre 2017

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants: 8

Secrétaire de séance:

Romain LABICHE

Date de la convocation: 30/11/2017

L'an deux mille dix-sept et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine DELAGE

Représentation:

Excusés: Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Solange PARAGE

Absents:

Prime de fin d'année des salariées

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une prime de fin d'année de 150€ à Mme Gaillard Christelle et à M. Roche Vincent comme les années précédentes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le RIFSEEP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place pour la fonction publique au nom du principe de parité découlant de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe, indemnité principale dispositif) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (part variable, indemnité facultative à titre individuel).

Dans ce cadre, M. le Maire informe le Conseil qu'il faut engager une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents de la commune de Mainzac et par conséquent établir un projet de délibération pour instaurer le RIFSEEP.

Contrôle de la salle des fêtes

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commission de sécurité a procédé au contrôle de la salle des fêtes mardi 21 novembre 2017.

Après vérification, la commission demande de changer ou de modifier la porte entre la cuisine et la salle car elle ne doit pas être vitrée. Elle nous suggère aussi de changer la catégorie de la salle qui est actuellement de catégorie 4 et peut donc recevoir jusqu'à 55 personnes et de passer à la catégorie 5 et dans ce cas la salle pourra recevoir jusqu'à 50 personnes. En effet, en changeant de catégorie nous aurions moins de contraintes concernant les normes de sécurité de la salle qui sont de plus en plus difficiles à respecter pour une petite salle des fêtes.

Le maire demande l'avis du Conseil Municipal. A l'unanimité les membres du Conseil acceptent le changement de catégorie de la salle des fêtes.

Haut débit

Sur la commune de Mainzac la fibre est prévue entre septembre 2018 et juin 2019. Le coût des travaux pour Seuil Charente Périgord est estimé à 3,8 millions d'euros.

Galette des rois et les voeux du maire

La galette des rois et les voeux du maire auront lieu le samedi 6 janvier à 16h à la salle des fêtes de Mainzac. La réunion du Comité des Fêtes pour réélire les membres du Bureau aura lieu le même jour à 14h30.

Manifestation à Mainzac

Le Comité des Fêtes souhaite organiser une manifestation le dimanche 29 juillet 2017 en faisant un marché gourmand, des jeux pour enfants et en animant la journée avec une brocante. Ils se serviront du Tivoli de Marthon.

SMS

La mairie a mis en place un fichier avec les numéros de téléphone portable des habitants de Mainzac. Cela permet d'envoyer par SMS diverses informations à la population. En début d'année il avait fait passer un document aux habitants afin de récolter les numéros de portable. Beaucoup de personnes ont retourné le document en mairie mais le maire souhaiterait toucher plus de personnes. C'est pourquoi, nous allons recontacter les habitants qui n'ont pas répondu à ce courrier.

Commission Communale des Impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va devoir réunir la commission des impôts pour faire le point sur la mise à jour des valeurs locatives afin de valider le rapport du centre des impôts.

Collecte de pneus par Calitom

Pour des raisons de sécurité et de réglementation, la collecte des pneus ne s'effectue pas en déchèterie mais sur 3 pôles déchets du département, à des dates précises et selon des conditions spécifiques. Ce service est gratuit et exclusivement réservé aux particuliers. Uniquement sur rendez-vous en contactant CALITOM.

- **4 pneus par foyer** pour les véhicules légers

- **2 pneus par foyer** pour les motos

Seuls les pneumatiques des particuliers, propres, secs, non déchirés et sans jante sont acceptés.

Église

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il faut changer plusieurs ampoules qui sont grillées dans l'église. Il propose au Conseil de changer les ampoules en les remplaçant par des leds. Le Conseil Municipal prévoit de changer dans un premier temps les 4 projecteurs au coeur de l'Eglise en Led.

Clôture de la séance à 22H15